

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole maternelle Danielle Casanova\_ Île-de-France\_ Département du Val d'Oise\_ Argenteuil  
Note de Première Phase (NPP) N° 0950592C\_RNPP

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

**Groupe scolaire Danielle Casanova  
Ecole Maternelle Danielle Casanova  
Argenteuil (95)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

Novembre 2011 – N°0950592C\_RNPP

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Groupe scolaire Danielle Casanova Ecole Maternelle Danielle Casanova Argenteuil (95)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

Novembre 2011 – N°0950592C\_RNPP

## **URS FRANCE**

	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Vincent Michel Caroline Logerot	Ingénieur de Projet
<b>Vérificateur / Approbateur</b>	Julie de Valence	Consultant Senior

Référence document URS n° PAR-RAP-11-05806-D

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

L'école maternelle Danielle Casanova (ETS 0950592C) est située au 79 rue de Jolival, à Argenteuil (95). Elle accueille 71 enfants âgés de 2 ½ à 6 ½ ans et 10 adultes composant le personnel scolaire.

L'école maternelle fait partie du groupe scolaire Danielle Casanova, comprenant également une école élémentaire (ETS n° 0951060L), une école intégrée pour jeunes sourds et malentendants (ETS n° 0951276W) et une maison individuelle, incluant le logement de fonction de la gardienne au rez-de-chaussée et un appartement au sous-sol. L'école élémentaire et l'école intégrée ainsi que la maison individuelle de la gardienne font l'objet d'un diagnostic spécifique présenté dans le rapport 0951060L-0951276W\_RNPP.

L'école maternelle est constituée d'un bâtiment scolaire, comportant notamment les salles de classe, les dortoirs et la cantine en rez-de-chaussée et un logement de fonction au premier étage. Ce bâtiment est construit de plain-pied dans sa partie ouest et sur un niveau de sous-sol dans la partie est. Le sous-sol partiel comporte des locaux techniques (chaufferie, caves, etc.) et a accueilli par le passé deux cuves de stockage de fuel domestique.

Les aménagements extérieurs accessibles aux enfants de la maternelle sont la cour de récréation et le terrain de sport. Des espaces verts, comportant des sols non recouverts accessibles aux enfants, sont présents autour de ces deux aménagements.

Au cours de la visite, ont été identifiés un sous-sol partiel, un logement de fonction à l'étage de l'école maternelle et l'absence de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé au cours de la visite de site.

### **Résultats de l'étude historique et documentaire**

Cette école maternelle est située en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (n° IDF9501658), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire a montré que l'école maternelle a été

construite dans les années 1950 sur des terrains privés (jardins potagers, champs agricoles, etc.) et publics (présence d'un ancien baraquement en bois utilisé comme école communale dès les années 30). Il semblerait que la majorité des locaux de l'école maternelle ait été aménagée en 1955, lors de la première phase des travaux de construction du groupement scolaire Casanova. La seconde phase de travaux ayant consisté en l'agrandissement de l'école élémentaire et de l'IME.

La parcelle voisine à l'ouest de l'école maternelle a accueilli de 1970 à 2002 un garage automobile (site BASIAS n°IDF9501658) spécialisé dans les activités de réparation, d'entretien, et de peinture automobile. Des zones extérieures de stockage ont été observées au droit de ce site BASIAS sur des photographies aériennes historiques datées de 1976, 1986 et 1990, le long de la limite de propriété du Groupe Scolaire.

Deux autres sites BASIAS (n°IDF9501054 et n°IDF9501665) ont été localisés respectivement à 20 et 210 m au sud-sud-ouest de l'ETS. Ces sites BASIAS exerçaient des activités de garage automobile et le site n°IDF9501054 possédait un dépôt d'essence et fuel (cuve de 6m<sup>3</sup>). Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

### **Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se situe entre 15 et 20 m de profondeur au droit des ETS. L'écoulement naturel global de cette nappe s'effectue vers l'est.

L'école maternelle est donc positionnée en aval hydraulique du site BASIAS n°IDF9501658 et en position aval à latérale hydraulique des sites BASIAS n°IDF9501054 et n°IDF9501665. Ces sites BASIAS sont donc retenus comme pouvant avoir une influence sur la qualité des eaux souterraines au droit de l'ETS, compte-tenu de la nature de leurs activités.

### **Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une école maternelle disposant d'une cour de récréation présentant des sols à nu notamment à proximité immédiate du BASIAS, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

Deux de ces scénarios d'exposition ont été retenus :

- l'ingestion de sols par les enfants :  
Le scénario d'exposition par ingestion de sols a été retenu en raison de suspicion d'une influence du site BASIAS contigu sur les sols le long de la limite de propriété école maternelle/BASIAS par dépôts de poussières ou de matières répandues accidentellement lors de la période d'exploitation du site BASIAS voisin ;
- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS ;

La contiguïté du site BASIAS n°IDF9501658 et la position en amont/latéral hydraulique des sites BASIAS n° IDF9501054 et n°IDF9501665 par rapport à l'ETS ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école maternelle via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

Un scénario d'exposition a été écarté :

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des site BASIAS sur la qualité de sols superficiels et de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école maternelle Danielle Casanova (ETS n°0950592C) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de Phase 2 concerne ;

- la qualité de l'air sous la dalle des bâtiments (partie de plain-pied de l'école maternelle, sous-sol de l'école maternelle) ;
- la qualité de l'air intérieur dans le sous-sol sous l'école maternelle ;
- la qualité des sols superficiels non recouverts accessibles aux enfants dans la cour de récréation de l'établissement au plus proche du site BASIAS Gridaville et Guinot.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**